

Pour une culture de qualité
et de proximité au service
de l'épanouissement
des Vauclusiens



Département
de
VAUCLUSE



SOMMAIRE

1/ ÉLÉMENTS DE BILAN DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE VAUCLUSE 2003-2007

CINQ DISPOSITIFS :

1. Le plan de développement de la lecture publique
2. Les pôles culturels départementaux
3. Le Schéma Départemental de Développement de l'Enseignement Artistique (SDEA)
4. Les aides en fonctionnement
5. Les aides en investissement

CINQ MOYENS D'INTERVENTION

- Les musées départementaux et associés
- Le service départemental de l'archéologie
- Les archives départementales
- La bibliothèque départementale de prêt
- Les temps forts artistiques, culturels et éducatifs

Et un partenaire privilégié : Arts Vivants en Vaucluse (Addm 84)

2/ LA CULTURE, LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL EN VAUCLUSE

AXE 1 : DÉVELOPPER LA CULTURE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE

- Objectif 1 : Co-concevoir et accompagner des «projets culturels de territoire»
- Objectif 2 : Développer les services culturels de proximité
- Objectif 3 : Impulser et soutenir des dynamiques de réseau
- Objectif 4 : Soutenir les opérateurs qui contribuent à la vie artistique et culturelle de Vaucluse

AXE 2 : PERMETTRE À CHACUN D'ACCÉDER À LA CULTURE ET À DES PRATIQUES ARTISTIQUES

- Objectif 1 : Faciliter l'accès aux équipements et aux dispositifs culturels pour les populations vis-à-vis desquelles le Département exerce une responsabilité particulière
- Objectif 2 : Créer les conditions pour que tous les jeunes Vauclusiens puissent accéder à la culture et à des pratiques diversifiées
- Objectif 3 : Créer les conditions d'une diffusion en zone rurale

AXE 3 : CONSERVER, VALORISER ET PARTAGER LES RICHESSES PATRIMONIALES

- Objectif 1 : Renforcer la visibilité du patrimoine et ses convergences avec les acteurs du tourisme pour accroître la fréquentation, fédérer des acteurs et créer des emplois
- Objectif 2 : Un nouveau projet pour les archives départementales
- Objectif 3 : Structurer un réseau des musées départementaux et associés, développer la valorisation et la conservation du patrimoine non protégé
- Objectif 4 : Fixer un cadre d'intervention pérenne pour l'archéologie sur le territoire départemental
- Objectif 5 : Soutenir la restauration des monuments historiques ou des monuments particulièrement remarquables



1. ÉLÉMENTS DE BILAN DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE VAUCLUSE 2003-2007

Le schéma départemental de développement culturel pour les années 2003-2007 a été adopté par l'Assemblée départementale le 31 mai 2002. Il a été précisé et complété par deux documents spécialisés :

- un plan départemental de développement de la lecture publique 2003-2009 voté en septembre 2002,
- un schéma départemental de développement de l'enseignement artistique 2008-2012, délibéré en octobre 2007.

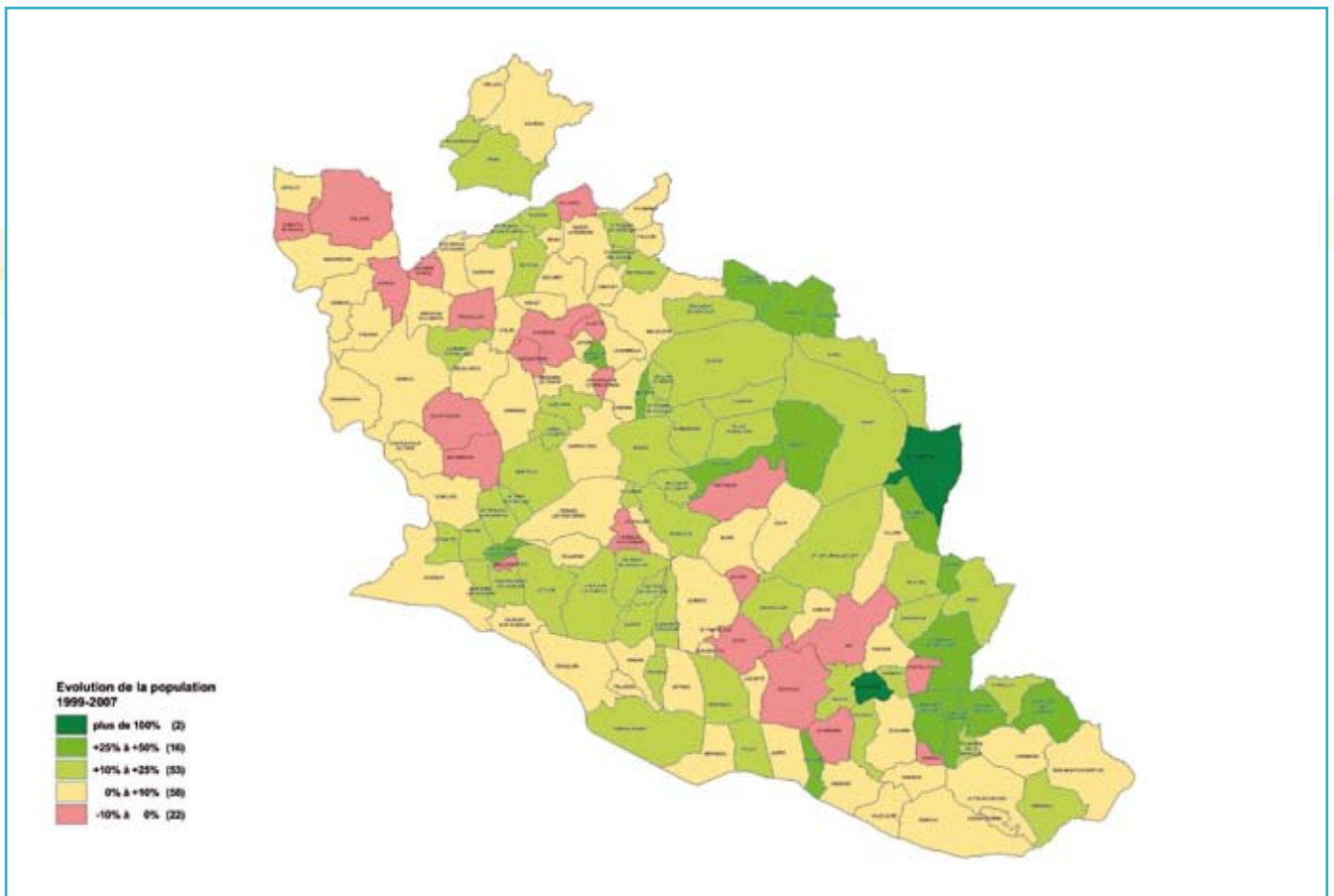
En 2002, l'état des lieux avait fait ressortir un déséquilibre spatio-temporel avec une offre estivale prépondérante et une répartition géographique mettant en évidence d'importants écarts. Certaines zones disposaient d'une offre diversifiée et abondante alors que d'autres en étaient quasiment dépourvues. Le Département consacrait à la culture en 2000 : 7,9€/habitant toutes subventions confondues. Il a consacré en 2009 : 12,80€/habitant toutes subventions confondues. En 2000 : 75% du total des subventions bénéficiaient à une vingtaine de grandes opérations, en 2009 ce chiffre s'établit à 65%. En 2000, 50% du total des subventions était consacré aux festivals et manifestations contre 34% en 2009.

Les chapitres livres-lecture publique et audiovisuel étaient les moins dotés. Le Département consacrait des moyens conséquents à la musique savante et moins aux musiques actuelles. Auparavant, les subventions étaient concentrées sur le nord et l'ouest du département.



L'évolution de la population du département est un facteur à prendre en compte dans les analyses. En effet, la population de Vaucluse était de 546 755 habitants au 1^{er} janvier 2009, soit une hausse de 17% depuis 1990, ce qui le place au 49^e rang des départements français.

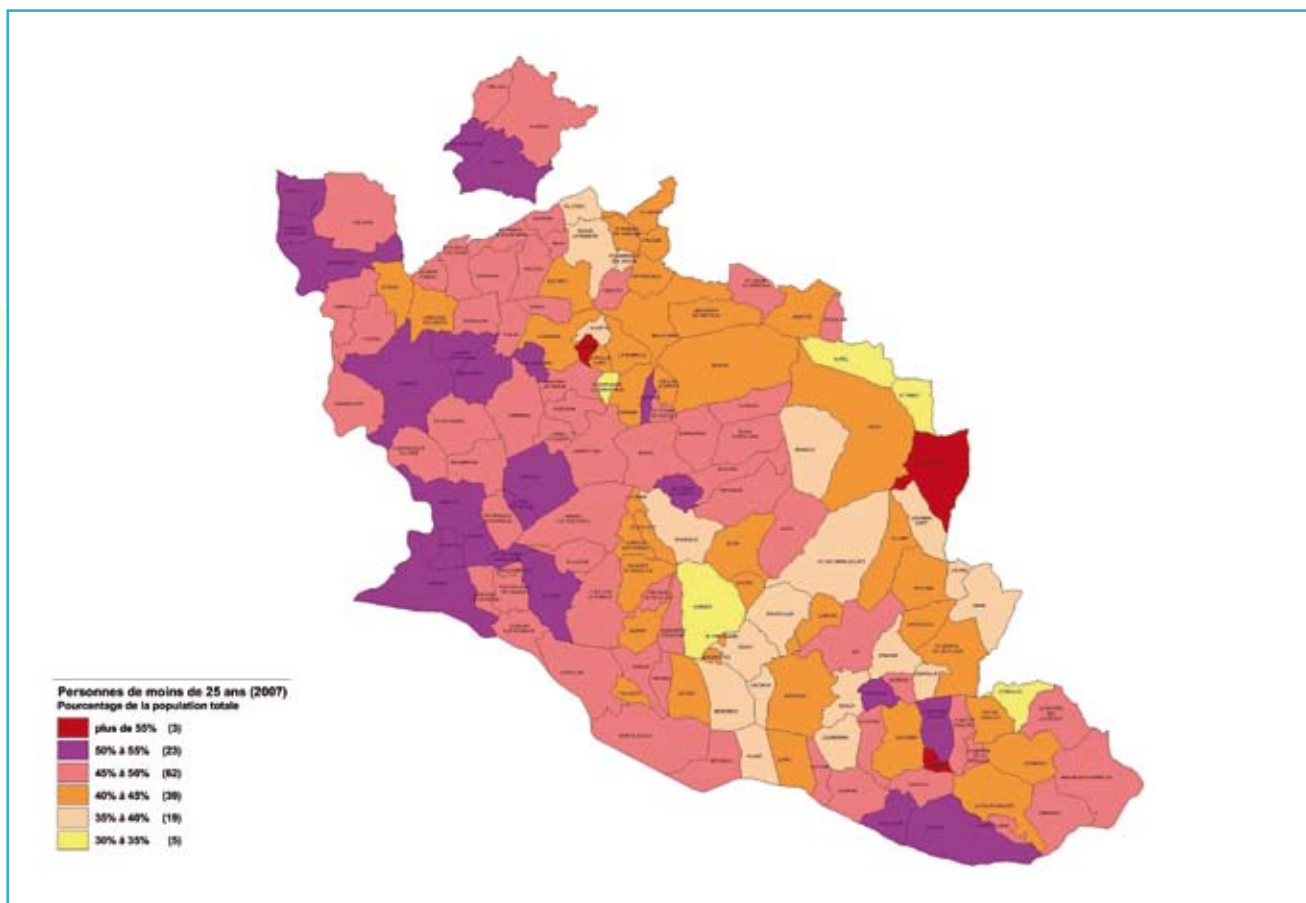
	1990	1999	2009
Nombre d'habitants	467 075	499 685	546 755





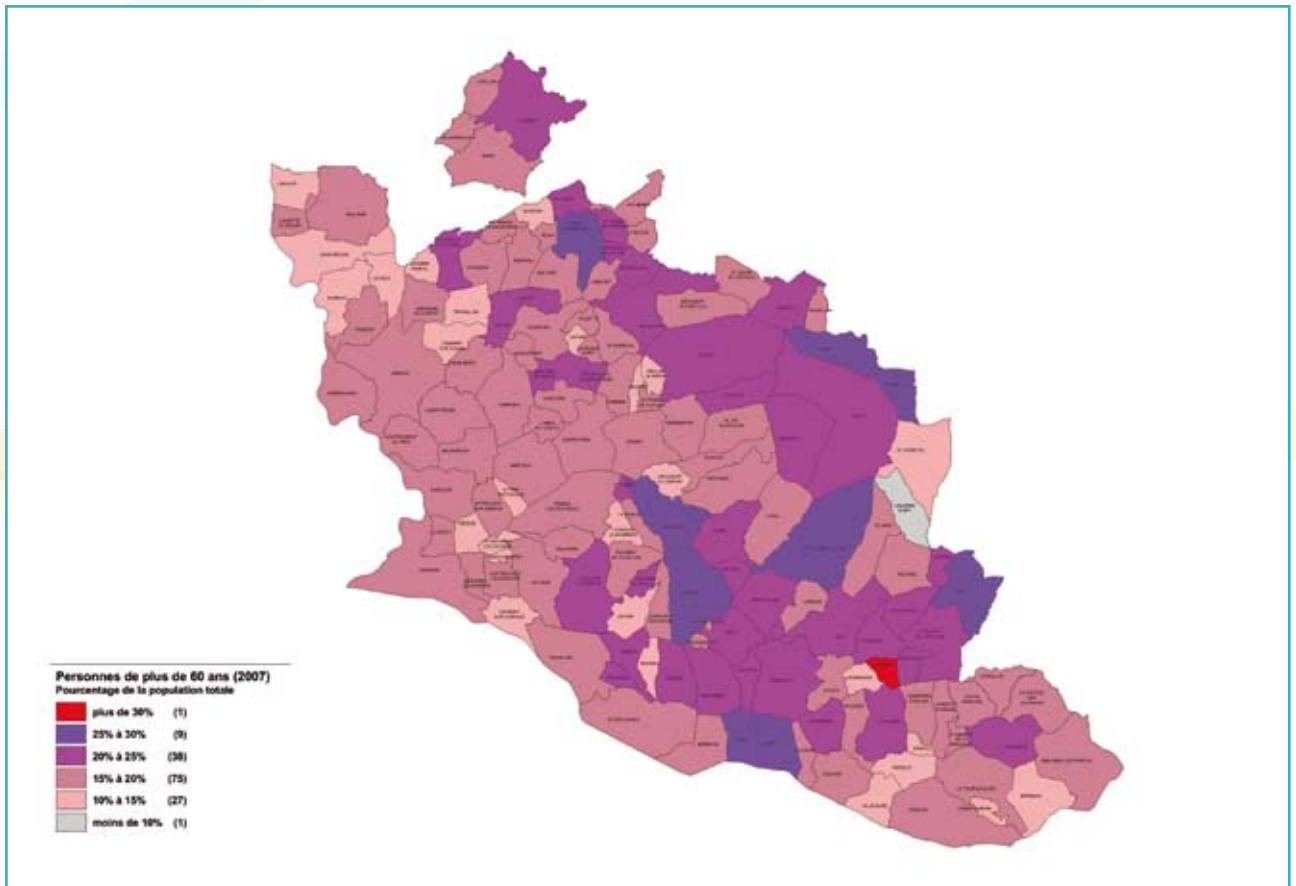
Les jeunes de moins de 20 ans représentent une part importante de la population (25,2%), soit plus qu'en région PACA (23,2%) et qu'en France métropolitaine (24,6%). La part des musiques actuelles dans les subventions de fonctionnement culturelles du Département est passée de 1,28% en 2001 à 2,84% en 2009. Sachant que cette tranche d'âge recherche principalement la diffusion de musiques actuelles.

Le niveau éducatif moyen des personnes de 15 ans et plus en Vaucluse se distingue de la tendance nationale par une plus forte proportion de personnes sans diplômes ou de niveau CAP-Brevet et une moindre proportion de diplômés au-delà du bac.





La part des personnes de 60 ans et plus est de 22,3%, soit moins qu'en région (24,2%) mais plus qu'en France métropolitaine (21,3%).



Le schéma de développement culturel 2003 - 2007 avait été décliné en cinq grandes orientations :

- Contribuer à une offre culturelle de qualité, soutenir la création culturelle et l'innovation artistique dans une logique d'aménagement équilibré du territoire et d'accès élargi, voire de conquête de nouveaux publics,
- Identifier et appuyer en priorité des pôles d'action culturelle structurants, concertés et durables à l'échelle d'espaces locaux cohérents, basés sur des synergies entre les secteurs, les institutions, les lieux-ressources, les acteurs et leurs projets,
- A partir d'une conservation améliorée des musées et du service archéologique, développer la valorisation du patrimoine, notamment pédagogique,
- Assurer la promotion des réalisations et des réussites.



Le bilan effectué en 2008 et 2009 par le cabinet Créaction fait ressortir de nouveaux éléments et témoigne de l'évolution du paysage culturel.

Les orientations du schéma précédent montraient la priorité accordée au rééquilibrage et à l'aménagement du territoire. Le Département s'est placé comme soutien de la vie culturelle et artistique dans toutes ses dimensions (création, diffusion, action culturelle, conservation).

Il a mis la question des publics au cœur de son engagement.

Il a marqué sa volonté d'accompagner les opérateurs dans une optique de professionnalisation.

Pour atteindre ces objectifs, le schéma 2003 - 2007 a mis en œuvre cinq dispositifs et cinq moyens d'intervention dont il convient aujourd'hui de faire ressortir les résultats et les limites.

CINQ DISPOSITIFS :

1.1 Le plan de développement de la lecture publique qui a décliné une compétence légale et s'est traduit par des résultats en hausse, un maillage du territoire amélioré, des dynamiques de réseaux installées, des communes et intercommunalités impliquées, une lisibilité pour le Département qui accompagne et régule mais avec une territorialisation à amplifier, une professionnalisation à renforcer et un déficit sur les communes de 5 000 à 10 000 habitants. Quatre grandes missions sont confiées à la Bibliothèque Départementale de Prêt - BDP :

- Conseil et soutien aux communes,
- Dépôts de documents imprimés et audio par bibliobus et musibus,
- Formation des acteurs de terrain,
- Soutien à l'animation (prêt d'expositions).

La BDP dispose de deux sites : une centrale à Sorgues et une annexe à Cadenet. Son fonds comprend 209 720 livres à ce jour et 44 376 CD et autres supports, 1882 partitions et 534 CD Rom. Elle dispose de 3 bibliobus, 1 musibus et 3 véhicules légers. Le réseau compte 110 points de desserte dont 109 communes. Parmi les bibliothèques desservies, 31 seulement sont considérées comme pleinement aux normes. Beaucoup ont un statut associatif et ne reposent que sur un bénévolat certes actif mais précaire. Les communes desservies sont liées au Conseil général par convention, ainsi que le centre pénitentiaire du Pontet. C'est un réseau actif aux résultats en progrès constants.

Ce point a été relevé lors d'une Inspection générale du ministère de la culture en 2007. Cependant, les résultats restent en deçà des moyennes nationales (maillage, fréquentation, emprunts...) avec un déficit notable en équipements et emplois qualifiés au niveau des communes de 5000 à 10 000 habitants.

Le plan a conforté la dynamique sur le terrain avec des acteurs habitués à coopérer, échanger et mutualiser : comités de lecture, édition de bibliographies, actions de formation, manifestations portées par des partenaires qui maillent le Vaucluse (dont un forum biennuel de la lecture publique), travail en direction des tout-petits, partenariat avec le secteur scolaire ainsi qu'avec l'éducation populaire... Il a confirmé les bibliothèques comme premier lieu culturel de proximité dans de nombreuses communes.

Le dispositif d'aide aux communes a été ajusté en 2006 pour mieux prendre en compte les besoins induits par le développement des intercommunalités.



2

La création des pôles culturels départementaux : initiés en 2005, ils se traduisent par des expériences innovantes et de qualité à coût modéré, par une offre culturelle de proximité qui se diversifie, des microprojets qui démarrent, des publics nouveaux et des dynamiques de réseau qui se créent, des réflexions territoriales qui émergent. Leur caractère innovant et expérimental est à la fois un atout et un point faible. Leur effet structurant est à relativiser puisqu'ils soutiennent principalement des microprojets. La mutualisation inter-pôles est à développer. Les pôles culturels départementaux ont été créés pour :

- compenser les déséquilibres, impulser et animer un réseau d'associations et d'acteurs,
- renforcer les actions de médiation et de diffusion en favorisant l'accès du plus grand nombre (tarifs, publics dits «empêchés»...),
- favoriser la transversalité, la pluridisciplinarité et la mise en réseau, avec une attention particulière aux arts vivants et visuels, à la lecture publique et au patrimoine historique.

Chacun comprend une tête de réseau, un coordinateur et un comité de pilotage qui élabore le projet du pôle, labellise des manifestations et les soutient. Il bénéficie actuellement de 30 000€ d'aide du Département soit un coût total de 150 000€ pour le Département en 2010.

Cinq pôles ont été créés :

- Le Pôle culturel pluridisciplinaire Vaison-Rasteau (2005) animé par le CAC de Vaison en concertation avec le CLAEP de Rasteau, avec la participation de la ville de Vaison-la-Romaine et de la communauté de communes du Pays Voconces,
- Le Pôle de développement culturel des pratiques amateurs à l'échelle de l'ensemble du territoire départemental (2005), animé par le TRAC implanté à Beaumes-de-Venise,
- Le Pôle de développement culturel du Sud Luberon (2006), animé par le Château de la Tour-d'Aigues avec Les Rencontres méditerranéennes Albert Camus et le Centre culturel de Cucuron-Vaugines. Aujourd'hui le Festival Durance-Luberon est entré dans l'animation du pôle,
- Le Pôle de développement culturel et artistique du Pays d'Apt (2006), animé par le Vélo Théâtre avec Subito Presto et Soirées d'été en Luberon,
- Un cinquième pôle le Phara'Vent «Musiques et arts actuels» a été créé en mai 2009. Il intervient sur les cantons de Sault et Mormoiron. Il s'appuie sur les associations Le Phare à Lucioles et BiblioFil ainsi que sur les deux communautés de communes «Les terrasses du Ventoux» et «Du pays de Sault».

Pour mémoire, le schéma de développement culturel 2003 - 2007 prévoyait la création de dix pôles environ. Le Département s'est appuyé sur des associations bénéficiant de conventions triennales intervenant depuis plusieurs années sur leur territoire et dans leur domaine. Les pôles ont démarré très progressivement, cherchant à comprendre et à s'approprier une démarche proposée par le Département. A l'exception du TRAC, ils sont co-animés par deux à trois structures qui ont été invitées par le Département parmi les associations conventionnées sans s'être choisies. Le travail en réseau et en collectif était et reste l'un des grands points faibles du paysage culturel vauclusien. Là où le projet du TRAC est orienté vers le développement et l'échange autour du théâtre, en cohérence avec son projet fondateur, les trois autres agissent comme des «couveuses»



sur leur territoire d'influence. Malgré - ou grâce à - leur absence de personnalité juridique propre et le niveau modeste de leur budget, ils doivent inventer et expérimenter un soutien qui permet la faisabilité des projets et qui nécessite beaucoup d'implication et de pédagogie.

Ils agissent en installant et en faisant vivre des pratiques de réseaux. Ils favorisent, l'émergence d'initiatives qui constituent une offre culturelle locale à l'année, en allant vers les publics dans une logique de croisement et d'interdisciplinarité. Ils réalisent un travail concret d'accompagnement des porteurs de projets, de dynamisation du territoire et participent à la construction d'espaces communautaires. Ils sont légitimés par la reconnaissance du Département. En cela, le Vaucluse a initié une démarche innovante de développement local.

3. **Le Schéma Départemental de Développement de l'Enseignement Artistique (SDEA)**

a été voté en octobre 2007. Il a fait l'objet d'une large concertation et d'un diagnostic approfondi. Il a rencontré une forte attente et des volontés d'avancer, des conservatoires ressources prêts à s'investir. Pourtant, on note encore la fragilisation des écoles de musique et une professionnalisation insuffisante. Les logiques de réseaux et d'échanges sont peu nombreuses et les procédures de mutualisation et de mise en synergie restent à inventer. Le SDEA s'applique pour les années 2008-2012. Il comprend trois axes : la généralisation d'un enseignement diversifié et de qualité, la poursuite des efforts pour une plus grande démocratisation de l'enseignement artistique et l'ouverture culturelle et artistique de l'enseignement. Le soutien aux enseignements artistiques représentait 411 965€ d'aide à 54 projets en 2008. En 2010, il a représenté 429 657€ pour 61 projets aidés par le Département.

4. **Les aides en fonctionnement :**

le Département avait signé 33 conventions triennales en 2001. Elles sont au nombre de 50 en 2008 (il n'y a pas eu de conventions triennales en 2009 et 2010 en raison de la réactualisation du schéma de développement culturel). Ces conventions triennales sont déterminantes pour les opérateurs car elles ont eu un effet stabilisateur pour les bénéficiaires. Elles légitiment la position du Département vis-à-vis des acteurs. Pourtant on constate leur poids financier surdéterminant rapporté au budget (72% du total des subventions de fonctionnement culture) et en nombre de conventions triennales. On constate toujours un net avantage en faveur du spectacle vivant. On observe à la fois que la concertation est à conforter sur des objectifs partagés donnant lieu à évaluation, la non articulation avec les communes et intercommunalités et l'impact très relatif sur l'aménagement du territoire. Ces constats seront les points sur lesquels il faudra mettre l'accent dans le nouveau schéma. Enfin, le manque de visibilité du Département subsiste.

5. **Les aides en investissement :**

elles se traduisent par des propositions diversifiées, un budget en forte hausse, une relance ambitieuse de la commission Gagnière en début 2009. Cependant cette démarche vient en complément de celles d'autres collectivités et n'est pas mise suffisamment en valeur. Un dispositif important, permettant la restauration du patrimoine culturel et touristique de Vaucluse, s'est vu consacrer un programme de plus de 5 300 000€ (de 2001 à 2008). Il est arrivé à échéance en décembre 2008. En fonction de ses possibilités financières, le Département devra se prononcer sur sa reconduction car il s'agit d'un programme spécifique.



Le Département a utilisé 5 moyens d'intervention pour atteindre ses objectifs.

CINQ MOYENS D'INTERVENTION :

- **Les musées départementaux et associés** : ils représentent en 2008, 10 sites. 6 sites sont en régie directe et 4 accompagnés sous tutelle scientifique, une large couverture géographique, des thématiques variées et ancrées dans leur territoire, des services éducatifs et un travail de médiation en place, une amorce de stratégie départementale. En revanche, le bilan montre une fréquentation à relancer, une remise à niveau ou révision à prévoir sur les sites les plus fragiles, un déséquilibre de moyens (en médiation notamment), pas ou peu de projets transversaux.
- **Le service départemental de l'archéologie** : des compétences reconnues, un apport essentiel au développement économique et à la connaissance historique des terres de Vaucluse, des publications régulières, une capacité à générer des ressources propres. Le cadre d'intervention du service a été arrêté (agrément de l'Etat 2006-2011) et l'Etat reconnaît la qualité du travail effectué. Il reste à mieux mettre en valeur les activités du service, et à adapter les moyens à ses missions.
- **Les archives départementales** : une compétence légale, un très riche fonds historique, une localisation prestigieuse, un service éducatif actif, des partenariats engagés, un projet en réflexion pour de nouvelles réserves et une valorisation du Palais des Papes.
- **La BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt)** : Au sein de l'Administration départementale, la BDP, compétence légale des Départements, contribue au développement d'une politique de lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants en aidant au fonctionnement de bibliothèques de ces «petites» communes. A ce titre, elle assure un rôle de formation, de conseil auprès des 106 bibliothèques de son réseau. Elle gère un dispositif de subventions en matière de construction ou d'extension de bibliothèques, d'aménagement mobilier, d'informatisation, d'introduction de nouvelles technologies ou d'embauche de professionnels. Ses activités répondent à une logique d'aménagement du territoire rural, mission essentielle du Département, cependant la BDP devra tenir compte des évolutions technologiques et notamment des nouveaux supports numériques et réfléchir aux moyens d'irrigation du territoire.
- **Les temps forts artistiques, culturels et éducatifs** : ils témoignent de la volonté d'agir vers les publics de Vaucluse portée directement par le Conseil général avec des propositions qui valorisent l'histoire, les initiatives et les sites départementaux. Ces démarches sont rarement reliées entre elles. Ce fut le cas pour la première fois en 2010 avec une communication portant à la fois sur l'ensemble Saint Charles avec l'installation de Georges Rousse à la chapelle Saint-Charles, Vaucluse en scène dans la cour Saint-Charles et sur les 20 ans du musée d'Histoire de Fontaine-de-Vaucluse. Le Département a de la même manière mis en valeur la présentation par ses services de 5 expositions au total durant l'été 2010.

Le Département s'appuie aussi sur une association partenaire Arts Vivants en Vaucluse, qui structure musique, danse, théâtre et cirque. Fondée par le Conseil général et l'Etat (ressources,



éducation et enseignement artistique, diffusion), intitulée depuis 2009 Arts vivants en Vaucluse, elle a des missions élargies. On constate aujourd'hui un déséquilibre entre les financements alloués par l'Etat et le Département au regard de missions accrues.

EN RÉSUMÉ :

- Le Département de Vaucluse joue un rôle essentiel d'accompagnement, si nécessaire dans la durée mais paradoxalement souffre d'un déficit de lisibilité et de visibilité.
- La dépense moyenne que le Département consacre à la culture est de 22,34€ par an et par habitant en 2009. Elle se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale. De 2003 à 2008, le budget consacré à la culture a connu une hausse de 32,7% due pour une large part aux investissements (mais l'essentiel de ces aides est arrivé à terme en 2008).
- Le Département a réussi un rééquilibrage de l'offre en termes d'ancrage et de diversité (maillage du territoire en lecture publique, aide aux acteurs, innovation et émergence par les pôles, actions décentralisées, présence d'artistes dans tout le département...). Subsiste un cloisonnement des pratiques, une difficulté à avancer sur des projets intercommunaux, une offre en enseignements artistiques émiettée et différenciée, une concentration qui persiste dans la plaine urbaine, une offre avignonnaise surdéterminante. L'engagement des collectivités territoriales est à poursuivre et à renforcer.
- Le Département a impulsé le développement d'une offre hors été sur tout le territoire, esthétiques variées, place plus relative des festivals, affirmation des bibliothèques comme lieux de proximité, montée en charge des outils patrimoniaux du Département (archives, musées, archéologie, commission Gagnière). Cependant, ce soutien continue à privilégier le spectacle vivant.
- Le Département a prouvé sa volonté d'aller vers les publics avec des actions de médiation, d'éducation et de solidarité, la mise en œuvre du schéma de développement de l'enseignement artistique, la multiplication d'actions éducatives...
- La vie culturelle et artistique a été consolidée grâce aux conventions triennales. Toutefois, elles bénéficient en grande partie au spectacle vivant et ont un impact relatif sur l'aménagement culturel du territoire.
- Les pôles culturels ont contribué à la mutualisation des ressources, au maillage du territoire et à la diffusion en zones rurales à l'année. Ils ont permis l'émergence de micros projets par un accompagnement adapté tant financier, que technique ou artistique.
- Un travail de relai et d'expertise en musique, danse et cirque est assuré par l'association l'Addm 84 (ressources, diffusion, éducation et enseignement artistique). Devenue Arts vivants en Vaucluse, l'association poursuit ses missions de formation et de coordination et contribue à la mise en œuvre du SDEA.
- Le plan de développement de la lecture publique a acquis une forte visibilité et une reconnaissance des résultats obtenus.
- En dernier lieu, d'autres interventions culturelles sont portées par des services départementaux autres que ceux spécialisés dans la culture. Ces interventions et aides sont peu concertées avec la politique culturelle.



2. LA CULTURE, LEVIER DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL ET COLLECTIF EN VAUCLUSE

Le Conseil général défend une vision globale de la culture et promeut une culture ouverte, partagée et transversale, qui est facteur d'échange et d'ouverture à autrui et au monde. La culture est constitutive d'un processus de construction personnel (curiosité, épanouissement, autonomie, savoir, plaisir...) autant que collectif (lien social, pratiques collectives, apprentissage de la citoyenneté, appartenance à une communauté...). Force d'innovation et d'entraînement, elle est entendue comme un levier du développement des hommes et des territoires, en interaction naturelle avec l'éducation, l'économie, le social ou le tourisme. Le Département de Vaucluse milite pour déployer, en lien avec les autres collectivités territoriales et l'Etat, un service public de la culture de qualité et de proximité au service des Vauclusiens. Dans cette optique, il retient le principe d'une articulation étroite entre sa politique culturelle et les compétences obligatoires et choisies, inscrites dans son schéma de développement durable Vaucluse 2015. Il s'affirme ainsi comme interlocuteur référent pour l'aménagement et le développement du territoire, la solidarité et la politique de la ville, la jeunesse, la lecture, les archives et l'enseignement artistique.

Pour mettre en œuvre sa politique culturelle, le Département de Vaucluse s'appuie sur son schéma de développement culturel et revendique une capacité à intervenir à trois niveaux complémentaires vis-à-vis de l'ensemble de ses interlocuteurs et partenaires :

- Accompagner des opérateurs culturels et des collectivités territoriales en aidant en fonctionnement ou en investissement des projets qui répondent aux pré-requis départementaux,
- Assurer une fonction ressource de coordination, d'animation et de conseil grâce aux services départementaux et partenaires privilégiés : co-construction de projets territoriaux, pilotage de dispositifs (lecture, enseignement artistique...), expertise scientifique (archives, archéologie, musées, patrimoine...), animation de réseaux (pôles culturels, bibliothèques, musées, écoles de musique, archives),
- Porter des projets, des programmes et des dispositifs en direct grâce aux équipements départementaux (archives, musées, château, salle de spectacles, Maisons du Département, E-cg Vaucluse...) et à des temps forts de la vie culturelle et artistique (Vaucluse en scène, expositions, conférences, Journées européennes du Patrimoine...).

Le présent schéma constitue le document cadre de la politique culturelle du Département de Vaucluse et s'inscrit dans la continuité du précédent schéma départemental de développement culturel mis en place fin 2002.



Le schéma départemental de développement culturel 2011 - 2014 en 3 grands axes stratégiques

L'analyse des lignes de force de Vaucluse 2015, du bilan du schéma précédent et des pistes explorées par les groupes de réflexion conduit à retenir **trois axes prioritaires** qui charpentent le schéma de développement culturel :

- **Axe 1 : Développer la culture à l'échelle de bassins de vie** car elle est identifiée comme un vecteur de développement porteur d'égalité des chances, d'égalité d'accès à l'offre culturelle et qui suscite des attentes sur le terrain.

Pour le Département, directement concerné par l'aménagement du territoire, il est essentiel d'impliquer les élus locaux, notamment via les EPCI et de favoriser des dynamiques de réseaux pour mobiliser les énergies et agir dans la durée. Cet axe contribue à rééquilibrer l'écart important constaté entre Avignon et le reste du Vaucluse et à réduire les écarts en matière d'offre, de professionnalisation ou de moyens.

- **Axe 2 : Permettre à chacun d'accéder à la culture et à des pratiques artistiques**, particulièrement les jeunes et les personnes qui en sont les plus éloignées. Le Département, collectivité de la solidarité et des collèges, est en première ligne pour inciter à la mise en place d'actions éducatives, de médiation et d'insertion, pour aider au développement de pratiques en amateur et favoriser l'ouverture des vauclusiens à la création contemporaine sous toutes ses formes.

- **Axe 3 : Conserver, valoriser et partager les richesses patrimoniales** car le patrimoine convoque les Vauclusiens autour d'une histoire commune à transmettre aux générations futures. Le Département souhaite consolider ses interventions ciblées en matière d'archives (compétence obligatoire), de musées, d'archéologie et de patrimoine non protégé.

Ces trois orientations ont en commun d'être transversales et d'irriguer la culture dans toutes ses composantes : lecture-écriture, archéologie, patrimoine, arts vivants et visuels, science et technique...

Elles sont **articulées avec les compétences départementales**, conformément aux principes fondateurs du schéma de développement culturel.

Elles croisent naturellement les autres facettes de la vie et du développement local (éducation, insertion, aménagement du territoire, tourisme, économie, formation, emploi...).

Elles intègrent, en les précisant et en les actualisant, les axes qui déterminaient l'ancien schéma (rééquilibrage de l'offre, aménagement du territoire, soutien à la vie culturelle et artistique, conservation et valorisation du patrimoine, professionnalisation) tout en permettant une action résolument volontariste.



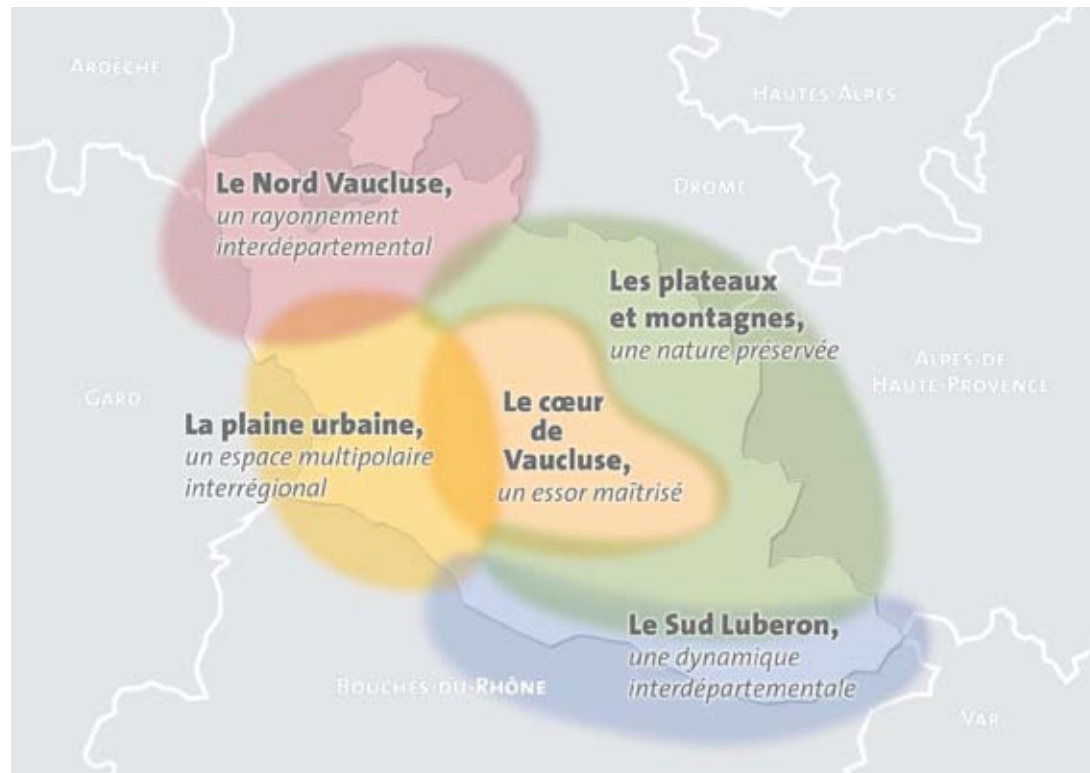
AXE 1 : DÉVELOPPER LA CULTURE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE

Le Département de Vaucluse souhaite répondre aux attentes d'élus et/ou acteurs locaux qui considèrent de plus en plus la culture comme un facteur de développement local et d'attractivité de leurs territoires.

Renforcer le maillage du territoire permettra de pérenniser l'offre, de dynamiser les synergies et de fédérer les acteurs. Les objectifs sont d'aboutir à des territoires harmonieux comportant des services de proximité, de renouveler l'offre pour répondre aux nouveaux besoins, de permettre un accès équitable aux équipements et services de proximité, de stabiliser les offres existantes sur certains territoires.

Il paraît indispensable de raisonner à l'échelle de territoires cohérents et d'agir avec les inter-communalités et les bassins de vie qui sont concernés au premier chef dans une perspective d'aménagement équilibré.

Les territoires sont en adéquation avec les espaces Vaucluse 2015. Certaines parties de territoires partagent des enjeux et des réalités communs. Les 5 territoires délimités dans Vaucluse 2015 et leurs stratégies sont : le Sud Luberon (un rayonnement interdépartemental), la Plaine Urbaine (un espace multipolaire interrégional), le Cœur de Vaucluse (un essor maîtrisé), les Plateaux et montagnes (une nature préservée) et le Nord Vaucluse (un rayonnement interdépartemental).



Le Département estime essentiel de dynamiser les fonctionnements en réseaux, à ce jour peu actifs en Vaucluse sauf exception (lecture publique, pôles culturels...), car ils sont sources d'échanges et de dynamisme, de mutualisation de ressources et d'innovation.



Pour un aménagement équilibré du territoire, le Département retient quatre objectifs stratégiques

Objectif 1 :

Co-concevoir et accompagner des «projets culturels de territoire» avec les élus et les acteurs culturels et socio-économiques locaux, la Région et l'Etat,

Objectif 2 :

Développer les services culturels de proximité en lien avec les Pôles d'équilibre et de services identifiés par Vaucluse 2015 et contribuer ainsi à la qualité de vie dans les territoires et à leur attractivité,

Objectif 3 :

Impulser et soutenir des dynamiques de réseau pour échanger, faire émerger, rechercher des synergies, instaurer des solidarités ou mutualiser des moyens,

Objectif 4 :

Soutenir les opérateurs qui contribuent à la vie artistique et culturelle de Vaucluse dans une logique clairement énoncée d'aide au projet et non d'aide au fonctionnement.

AXE 1 : DÉVELOPPER LA CULTURE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE

OBJECTIF 1

OBJECTIF 1 - Des contrats départementaux de projet culturel de territoire

Le Département de Vaucluse souhaite s'engager plus fortement auprès des structures intercommunales qui ont la volonté de structurer un projet culturel partagé sur leur territoire. Ce nouveau dispositif, intitulé «Contrats départementaux de Projets Culturels de Territoire» a pour objectif d'aider les territoires à structurer un projet culturel, de susciter une répartition équilibrée des équipements culturels ; de favoriser l'articulation entre projet culturel et équipement culturel et de permettre la déclinaison des axes de la politique culturelle départementale à l'échelle des territoires.

Qu'est-ce qu'un Projet Culturel de Territoire ?

Il s'agit d'un projet global, réfléchi sur des durées annuelles ou pluriannuelles, intégrant le plus grand nombre d'acteurs locaux et porté par des responsables politiques envisageant la culture comme un réel moteur pour le développement de l'espace territorial dont ils ont la responsabilité. En ce sens, le projet culturel de territoire n'est pas envisagé comme une activité ou un équipement culturel qui serait soit ponctuel, soit isolé sur son espace territorial donné.

Un Projet Culturel de Territoire doit être porté par une réelle volonté politique qui permet d'afficher clairement les objectifs stratégiques pour la culture sur le territoire, de garantir la transparence dans le choix et le soutien aux actions proposées par les opérateurs culturels, et d'assurer la durabilité du projet global.



Le projet culturel de territoire participe à la structuration d'un espace donné. Il doit prendre en compte tous les facteurs, même non culturels, de son environnement territorial. L'ensemble des acteurs impliqués, dès en amont de sa réalisation, doit prendre en compte l'interaction du projet culturel de territoire avec l'ensemble des autres actions et projets. Un projet culturel de territoire :

- s'inscrit dans la dynamique du développement local,
- participe à l'attractivité de la zone concernée,
- est facteur de développement économique et durable,
- est générateur de cohésion et de lien social,
- implique les partenaires du territoire donné,
- s'entoure de compétences et suit une méthodologie précise (diagnostic préalable, identification des enjeux, élaboration des propositions, préfiguration, mise en place et évaluation).

Les Contrats Départementaux de Projet Culturel de Territoire

Il s'agit de réfléchir conjointement avec les intercommunalités, les acteurs de terrain sur la cohérence de la politique culturelle sur un territoire donné.

Les Contrats Départementaux de Projet Culturel de Territoire (CDPCT) s'adressent aux structures intercommunales désireuses de construire leur PCT et partageant les orientations du présent schéma. Les EPCI concernés doivent notamment s'inscrire dans une dynamique de réseau, mutualiser des moyens financiers et humains, se doter de moyens humains pour élaborer, valider et mettre en œuvre le PCT.

Les opérations inscrites dans des «Projets Culturels de Territoire» doivent être dans une logique d'aménagement cohérente et maîtrisée du territoire. Des critères sont établis pour s'assurer de la pertinence de l'implantation d'équipements, par exemple : la population desservie selon l'aire d'influence, l'articulation avec le SCOT ou le PLU, la présence et le niveau d'engagement d'EPCI, la mutualisation de moyens et de ressources, les conditions d'accessibilité et le lien avec la politique de la mobilité et l'agenda 21...

Dans le cadre de ce dispositif nouveau, le Département apporte son soutien technique et financier de la manière suivante :

- de 1 à 3 intercommunalités soutenues chaque année dans le cadre d'un contrat triennal et de programmes opérationnels annuels.
- le Département et ses services apportent leur expertise et leurs outils afin d'établir l'état des lieux, de préciser les besoins et d'aider à l'élaboration du PCT.
- afin de permettre l'élaboration et le suivi opérationnel du PCT, le Département peut, dans ce cadre, aider au recrutement d'un chef de projet «culture» pendant 3 ans. Cette aide à l'emploi en faveur d'un professionnel de la culture sera une aide au démarrage et sur la base d'une rémunération de référence plafonnée.
- une aide à une mission d'étude est possible si le territoire souhaite faire appel à un regard extérieur.
- le Département pourra s'appuyer sur les moyens et compétences des musées et sites départementaux, d'Arts Vivants en Vaucluse, de la BDP, des pôles culturels et des archives départementales.
- chaque PCT est élaboré, suivi et mis en œuvre au travers d'une instance de concertation ad hoc associant le Département, les élus et acteurs locaux.



- le Département arrête une enveloppe annuelle par territoire mobilisable en totalité ou en partie, en fonction des projets éligibles contenus dans le PCT et module ensuite ses aides aux associations en fonction du diagnostic et du projet du territoire concerné.

L'enjeu pour le Département est de sortir de la logique de gestion (application de critères ou instruction de dispositifs) pour passer à une logique de mission.

AXE 1 : DÉVELOPPER LA CULTURE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE

OBJECTIF 2

OBJECTIF 2 - Développer des services culturels de proximité

Le Département de Vaucluse entend contribuer à la qualité de vie dans ses territoires et à leur attractivité par une politique culturelle de proximité permettant à tous d'accéder aux richesses culturelles du territoire et ce dans deux domaines prioritaires : la lecture et les enseignements artistiques. Pour ce faire, le Département se propose de :

- lancer le second plan de développement de la lecture pour consolider le maillage et la qualité du réseau en s'appuyant sur les équipes de bénévoles et de professionnels. La constitution de réseaux avec et par les intercommunalités devient la norme (création-extension de bibliothèques, enrichissement des fonds, recrutement d'un coordinateur...). Le soutien aux bibliothèques est confirmé (prêt, animation, formation...), comme le soutien aux animations et temps forts portés par les acteurs ou les actions de médiation et de solidarité menées en direction des publics. La lutte contre la fracture numérique est amplifiée (équipement, formation, mise en ligne, réseau des E-cg Vaucluse...). Le Département engagera une réflexion sur le développement et l'usage du livre numérique et des nouveaux media. Des complémentarités sont recherchées avec les villes de plus de 10 000 habitants pour améliorer les services et mutualiser des moyens (catalogage, conservation, réseau, prêt inter-bibliothèques...),
- engager une réflexion sur le devenir de l'annexe de Cadenet qui pourrait tout à fait avoir sa place au sein d'un équipement structurant de type médiathèque départementale ouverte au public et irrigant l'ensemble du Sud Vaucluse,
- faire le bilan du schéma départemental de développement de l'enseignement artistique et le réactualiser afin de disposer d'un document d'orientation sur les enseignements artistiques jusqu'en 2014. Les objectifs du SDEA, en cohérence avec le présent schéma de développement culturel concernent la qualité de l'enseignement, sa démocratisation et l'ouverture culturelle et artistique.

AXE 1 : DÉVELOPPER LA CULTURE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE

OBJECTIF 3

OBJECTIF 3 - Impulser et soutenir des dynamiques réseaux

Les 5 pôles de développement culturel, label expérimental initié par le Département de Vaucluse entre 2006 et 2009, ont fait la preuve de leur utilité et de leur rôle prépondérant dans la culture de proximité.

Indépendamment sur leurs territoires et collectivement par le réseau interpôles qu'ils ont su



créer, ils mènent un travail d'aide à l'émergence, d'incubateur de microprojets, de mise en réseau, d'interdisciplinarité et de médiation. Ils apportent une assistance logistique, technique et accompagnent des projets qui n'auraient pu voir le jour sans leur concours. Ils œuvrent à la professionnalisation des acteurs. Leur présence aux côtés des porteurs de projets et leur expertise permet la prise de risque artistique, développe la créativité et facilite la rencontre avec le public. Ils concourent efficacement au maillage culturel du territoire.

Leur organisation légère évite de les placer comme un partenaire institutionnel supplémentaire alors que leur ancrage territorial fort leur donne toute légitimité pour intervenir sur le terrain.

Le Département renforce le rôle de ces 5 pôles départementaux en prenant en compte leur rôle d'accompagnateur de microprojets et en redéfinissant leur périmètre.

Le Département envisage de **labelliser un ou deux pôles supplémentaires** en fonction des besoins du territoire et de la présence de porteurs de projets. Ceux-ci pourraient être thématiques pour prendre en compte la structuration d'acteurs (ex. musiques actuelles ou danse) ou territoriaux pour répondre à des besoins de proximité.

Le rôle de l'association **Arts vivants en Vaucluse** est confirmé et concourt à l'attractivité et au rayonnement du Vaucluse. Partenaire privilégié et relai opérationnel du Département et de l'Etat dans le secteur des arts vivants et visuels, Arts vivants en Vaucluse œuvre dans 4 champs d'action : la mise en œuvre du schéma départemental de développement de l'enseignement artistique, l'éducation artistique dans l'enseignement, l'information et la ressource auprès du plus large public et la diffusion avec des actions incitatives, de sensibilisation des publics et d'accompagnement des professionnels. A ce titre, les rendez-vous culturels structurants tels que Drôle de Hip-Hop ou Vaucluse en scène sont maintenus et développés.

Dans cet objectif de développer la culture à l'échelle de bassin de vie, le Département souhaite s'appuyer sur **trois partenaires associés**, à savoir trois lieux - l'Auditorium, scène départementale du Thor, le Château de La Tour d'Aigues et le CLAEP de Rasteau.

Les missions de ces équipements culturels à rayonnement départemental ouverts au public seront revues afin qu'ils jouent à la fois un rôle structurant et prépondérant de coordination et d'animation, marquant ainsi leur pleine intégration dans la politique culturelle départementale et au plus près des axes de la politique départementale :

- **L'Auditorium de Vaucluse**, scène départementale du Thor, situé en plein cœur du Vaucluse, évoluera pour devenir lieu ressource à rayonnement départemental permettant une rencontre privilégiée entre le public vauclusien et les artistes. La programmation sera ouverte, diversifiée et de qualité. Elle s'appuiera pour partie sur les créateurs locaux, devra tendre à l'optimisation de la salle et à la conciliation des impératifs économiques et culturels. L'objectif sera de permettre la fidélisation du public et l'attractivité de la salle. Une tarification appropriée permettra de toucher le plus grand nombre et le travail de médiation conduira à faciliter l'accès de tous à l'art en allant au-delà de la stricte diffusion de spectacle mais en proposant un véritable accompagnement des spectateurs, jeunes en particulier. Le projet de l'école de musique évoluera quant à lui vers un Centre départemental des musiciens amateurs, voire vers des formations spécialisées non proposées aujourd'hui et des passerelles seront ainsi possibles entre les



deux structures qui se partagent ce bâtiment pour proposer un projet global cohérent et concerté.

- **Le château de La Tour d'Aigues**, situé au sud du Vaucluse, en limite des Bouches-du-Rhône et des Alpes-de-Haute-Provence, se verra confier une mission alliant patrimoine et spectacle vivant. Il s'agit d'une part de développer la mise en valeur du Château, et des collections du musée départemental de faïences qu'il abrite (amélioration de l'information au public, mise en valeur de l'histoire du château et de son rôle dans le territoire, médiation). D'autre part le château pourrait accueillir un pôle d'excellence dédié au jazz et aux musiques improvisées. Les impératifs touristiques et culturels seront pris en compte afin de permettre à la fois la fidélisation du public local et l'attractivité du château auprès des touristes.
- **Le CLAEP de Rasteau**, installé en Haut-Vaucluse, sera une base d'appui privilégiée dans le Nord Vaucluse : avec sa salle de diffusion et ses hébergements, il permet de développer une programmation culturelle et d'accueillir des artistes pour un temps privilégié de création artistique via des appels à projet. Le projet initial alliant l'accueil de classes et de groupes restera l'autre versant de cette infrastructure. Les deux objectifs seront conduits en harmonie et sans exclusive. Le Département pourra envisager, dans cette perspective, d'augmenter la capacité d'hébergement du CLAEP. Cette salle devra aussi rechercher une autre appellation, permettant d'obtenir une notoriété locale et une meilleure visibilité.

Par ailleurs, le Département met ses moyens de communication à destination de l'ensemble de ses partenaires culturels en proposant la **création d'une plateforme culturelle sur le web** comportant notamment agenda culturel départemental exhaustif recensant l'ensemble des manifestations culturelles proposées et soutenues en Vaucluse

AXE 1 : DÉVELOPPER LA CULTURE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE

OBJECTIF 4

OBJECTIF 4 - Soutenir les opérateurs culturels vauclusiens dans une logique d'aide au projet

Le Département réaffirme son soutien aux acteurs culturels qui contribuent au développement de la vie artistique et culturelle du Vaucluse en adaptant le cadre contractuel. Pour mémoire, les seules conventions triennales représentaient 72% des subventions de fonctionnement de la direction de la culture pour l'année 2008, ce qui constitue un poids prépondérant.

Le soutien du Département ira en priorité vers les opérateurs qui contribuent à la vie artistique et culturelle de Vaucluse dans une logique clairement énoncée d'aide au projet.

Les conventions triennales

Des conventions triennales sont proposées exclusivement aux opérateurs jouant un rôle structurant avec des territoires ou des réseaux, c'est-à-dire aux associations ayant en charge le pilotage d'opération, la création et la diffusion en milieu rural, ou proposant un projet décentralisé coproduit avec le territoire d'accueil. Autant que faire se peut, les conventions triennales pluripartites sont privilégiées dans le cadre d'un développement culturel raisonné. Chaque convention triennale est signée sur la base d'objectifs négociés qui précisent et déclinent concrètement les



actions programmées avec des territoires ou au sein de réseaux. Une part du soutien financier du Département est soumise à variabilité en fonction des objectifs détaillés dans la convention. Cette part variable est négociée et évaluée chaque année. La convention triennale est évaluée annuellement par le Département au regard des objectifs et des moyens fixés.

Les conventions annuelles

Il s'agit des subventions supérieures ou égales à 10 000 €, seuil fixé par délibération en date du 30 novembre 2001. Ces aides sont réservées aux projets et ne peuvent pas concerner de l'aide au fonctionnement pour les structures. Un opérateur bénéficiant d'une aide supérieure à 10 000 € signe une convention annuelle sur la base d'objectifs négociés avec remise d'un bilan final.

Le Département entend soutenir annuellement des projets répondant à au moins trois parmi les neuf pré-requis d'éligibilité suivants :

- création artistique,
- diffusion ou actions en milieu rural ou défavorisé ou lieux patrimoniaux,
- enseignement artistique et éducation culturelle dans le cadre du schéma départemental de développement de l'enseignement artistique (SDEA),
- élargissement vers les publics défavorisés (publics cibles du département),
- implantation à l'année, rééquilibrages calendaires,
- interdisciplinarité,
- prise de risque artistique dans les choix de programmation,
- implication durable dans le territoire,
- cohérence avec l'Agenda 21 du Département.

Le Département de Vaucluse reconnaît l'impact économique de certaines structures culturelles et leur rôle dans l'économie solidaire.

Il s'agit par ailleurs pour le Département de soutenir des artistes qui travaillent durablement et sur de la longue/moyenne durée (1 mois minimum) sur le territoire, avec les populations locales sur un projet précis notamment dans les domaines des arts contemporains, des arts visuels et de la lecture publique. Les bourses Arts plastiques proposées aux artistes plasticiens permettent de donner un « coup de pouce » à un projet de création visuelle. Les artistes bénéficiant de cette bourse se voient en outre proposer l'organisation d'une exposition à l'Espace Vaucluse situé place de l'Horloge à Avignon.

Le Département sera sensible aux projets culturels de plus petite envergure qui prennent néanmoins en compte certains pré-requis départementaux d'éligibilité exposés ci-dessus. Pour le Département, l'action culturelle est un élément fort d'une volonté de maintenir et de développer l'excellence du Vaucluse. Tout projet culturel doit s'articuler autour des notions d'œuvre, de public et de territoire.

Ainsi, le Département ne prendra pas en compte les projets d'opérateurs œuvrant dans les domaines ou ayant les particularités suivants :

- animations locales et communales, fêtes votives, fêtes traditionnelles, y compris dans le cadre des dispositifs nationaux,
- actions de divertissement où n'apparaît pas la prise de risque artistique,
- master class, concours, ateliers, hors SDEA et hors parcours éducatif pour les collégiens (contrat départementaux de développement culturel avec les collèges),
- champ des industries culturelles,



- premières éditions, associations ayant moins d'un an d'activité,
- projets hors compétence départementale ex : formation supérieure et professionnelle,
- projets de musées communaux ou de musées privés (sauf s'ils sont intégrés à un Projet Culturel de Territoire).

Enfin, soucieux de maintenir la qualité des équipements techniques, scéniques et artistiques sur son territoire, le Département **aide à l'équipement** des lieux culturels et des compagnies.

Le maillage associatif du Vaucluse participe à la cohérence du territoire. Son développement constitue la garantie d'une offre culturelle de qualité, pour tous. Aux côtés des acteurs associatifs du milieu culturel et des collectivités territoriales, le Département de Vaucluse entend soutenir et promouvoir une culture riche, ouverte, de qualité et offre son soutien aux projets revêtant un caractère d'expérimentation et de réelle prise de risque artistique.



AXE 2 : PERMETTRE À CHACUN D'ACCÉDER À LA CULTURE ET À DES PRATIQUES ARTISTIQUES

La question des publics, du nombre et du profil des personnes qui ont accès à la culture est centrale dans toute réflexion de fond sur la culture. L'élargissement des publics reste un objectif de long terme qui doit être porté par une politique volontariste de développement de l'offre, de formation et d'éducation des publics, d'action culturelle.

Ce constat vaut plus encore pour les personnes éloignées de la culture du fait de leur parcours personnel ou d'une exclusion liée à l'âge, à un handicap, au chômage, aux ressources, à la langue... Il concerne aussi les jeunes qui sont très loin d'être égaux dans la connaissance de la culture et dans sa compréhension, avec en arrière plan un débat sur l'éducation artistique comme facteur d'intégration.

Le Vaucluse est potentiellement plus exposé qu'ailleurs aux inégalités d'accès à la culture du fait de situations d'exclusion marquées. Par exemple, les moyennes de chômage et de pauvreté sont supérieures à celles relevées en région et nationalement, alors que le niveau éducatif moyen des 15 ans et plus y est inférieur.

Le Département, pour qui la culture est fondatrice du vivre ensemble, est d'autant plus concerné qu'il exerce une compétence de solidarité vis-à-vis des personnes en insertion, âgées et handicapées, de la petite enfance et des jeunes de l'aide sociale à l'enfance. Il est en charge des collèges et s'estime pour une part responsable des jeunes qui y préparent leur avenir.

Au vu de cette situation, le Département affirme clairement considérer l'accès de tous à la culture comme une priorité majeure.

Pour un schéma culturel solidaire,
le Département retient trois objectifs stratégiques

OBJECTIF 1 :

Faciliter l'accès aux équipements et aux dispositifs culturels pour les populations vis-à-vis desquelles il exerce une responsabilité particulière (personnes en insertion, âgées ou handicapées, petite enfance, jeunes de l'aide sociale à l'enfance).

OBJECTIF 2 :

Créer les conditions pour que tous les jeunes Vauclusiens puissent accéder à la culture et à des pratiques diversifiées.

OBJECTIF 3 :

créer les conditions d'une diffusion en zone rurale.



AXE 2 : PERMETTRE À CHACUN D'ACCÉDER À LA CULTURE ET À DES PRATIQUES ARTISTIQUES

OBJECTIF 1

OBJECTIF 1 - Faciliter l'accès à la culture pour les populations vis-à-vis desquelles le Département exerce une responsabilité particulière

La réalisation de cet objectif passe par un soutien aux projets en faveur de ces populations tels que la médiation dans des lieux culturels et artistiques, la conception d'outils et de supports adaptés, les actions petite enfance, la lutte contre l'illettrisme, l'intervention d'artistes en résidence de personnes âgées ou de personnes handicapées, ou auprès des enfants de moins de trois ans... Ce volet est par ailleurs un axe essentiel des « projets culturels de territoire » et est intégré dans les conventions triennales. Une politique tarifaire solidaire est mise en place en concertation avec les opérateurs culturels (gratuité ou tarifs réduits selon les cas). A ce titre, la politique tarifaire des 6 musées départementaux est revue.

Convaincu du rôle de la culture dans le développement économique du Vaucluse, le Département s'engage à s'appuyer sur la culture comme vecteur d'insertion et d'accès à l'emploi notamment :

- en encourageant la mutualisation (emplois partagés, groupement d'employeurs...),
- en mettant en place un dispositif d'appui permettant aux artistes percevant le RSA d'évoluer et de sortir du dispositif,
- en reconnaissant les efforts développés par les structures culturelles en direction de l'insertion professionnelle,
- en créant une cellule départementale sur l'emploi culturel coordonnant les politiques d'insertion, les politiques économiques, les politiques culturelles et les partenaires tels que Pôle Emploi, le Conseil Régional et Arts Vivants en Vaucluse.

L'ouverture à l'art contemporain et aux enjeux de société

La prise de conscience du développement durable et de ses enjeux par les citoyens fait partie intégrante de ce qui doit être notre socle culturel.

L'ambition est donc de permettre l'accès de tous à une culture de qualité, de favoriser la compréhension de l'autre et d'accepter le vivre ensemble et la diversité. Accepter l'autre, ses différences, réfléchir aux questions de violence, de consommation, de conflits, de droits de l'homme, d'environnement... sont des sujets couramment traités par les artistes contemporains dans quelque discipline que ce soit (danse, théâtre, écriture, arts plastiques, cinéma...) Ce sont également des problématiques sur lesquelles un regard « historique » distancié s'impose, à travers la connaissance et l'analyse du passé.

Dans ce cadre, le Département s'engage dans une politique de soutien et de médiation de l'art contemporain par le biais d'un **programme d'expositions** à l'ensemble Saint-Charles d'Avignon, expositions assorties d'un important travail de sensibilisation de tous les publics avec un accent particulier mis sur les jeunes publics. Ces expositions ont pour ligne directrice la mise en valeur du patrimoine vaclusien à travers l'art contemporain et l'ensemble Saint-Charles en est l'écrin. Il favorisera, autant que faire se peut, la réalisation d'expositions d'artistes contemporains.

Par ailleurs, le Département propose un **cycle de conférences** centrées autour des questions d'Agenda 21 de la Culture, de valorisation du Patrimoine ou des relations entre Art et Citoyenneté afin de confronter public et artistes à leurs inévitables questionnements.



AXE 2 : PERMETTRE À CHACUN D'ACCÉDER À LA CULTURE ET À DES PRATIQUES ARTISTIQUES

OBJECTIF 2 - Accès de tous les jeunes Vauclusiens à la culture et à des pratiques artistiques diversifiées.

OBJECTIF 2

Les contrats départementaux de développement culturel des collèges

Le contrat départemental de développement culturel permet aux collégiens de suivre un parcours culturel au sens large (découverte de tous les arts et une sensibilisation à la culture patrimoniale, environnementale, scientifique, ainsi que l'éducation à la citoyenneté) tout au long de l'année scolaire, de fréquenter des artistes ou des professionnels et d'être confrontés aux œuvres. Il concourt à valoriser la diversité de l'offre culturelle du territoire afin d'encourager la pluridisciplinarité et la connaissance de l'ensemble des acteurs culturels du département et à lutter contre les inégalités sociales et/ou territoriales d'accès à la culture en renforçant le partenariat collèges/structures culturelles et en donnant les moyens aux établissements de devenir un lieu de vie culturelle. Il donne une chance aux jeunes en difficultés scolaires de s'extraire du cadre de leur établissement et de montrer leurs capacités de réussite dans un autre domaine ou un autre environnement. C'est en réussissant qu'on apprend à réussir !

Dans ce cadre, des aides pourront être octroyées aux projets culturels des collèges. Le Département encouragera plus particulièrement les projets culturels des établissements comportant 3 volets indissociables : l'expérimentation des élèves, la fréquentation des œuvres (sortie culturelle) et la présentation publique du résultat par les élèves. Ces 3 volets constituent un parcours cohérent pour l'élève.

Le dispositif existant du Fonds d'innovation pédagogique, mis en place dans le SDEA, est étendu pour favoriser les partenariats entre collèges, structures culturelles et écoles de musique et danse.

Un effort particulier est fait pour mettre en cohérence et mieux valoriser la palette des propositions éducatives portées par le Conseil général (musées, service archéologique, archives, sites et monuments) et par le réseau de lecture publique.

Allant au-delà de ses compétences obligatoires, le Département poursuit son soutien au programme de sensibilisation et d'éducation artistique en premier cycle piloté par Arts Vivants en Vaucluse (Danse à l'école, Spectacles éducatifs en milieu scolaire...).

Dans le cadre de son SDEA, il soutient l'éveil musical en milieu scolaire primaire rural en finançant 50% du salaire des intervenants, il aide à l'emploi de professeurs de musiques actuelles et de danse contemporaine dans les écoles de musique et soutient les projets partenariaux faisant ressortir une forte innovation pédagogique. Il est par ailleurs présent financièrement aux côtés des écoles de musiques et conservatoires sur l'ensemble du territoire. Avec Arts Vivants en Vaucluse, il propose aux écoles de musique une aide au diagnostic puis à la construction et à la mise en place d'un projet pédagogique nouveau.



AXE 2 : PERMETTRE À CHACUN D'ACCÉDER À LA CULTURE ET À DES PRATIQUES ARTISTIQUES

OBJECTIF 3

OBJECTIF 3 - Créer les conditions d'une diffusion en zone rurale

Afin de favoriser le développement des publics et de créer les conditions de diffusion dans les communes rurales, le Département met en place un dispositif d'aide à la diffusion du spectacle vivant hors saison estivale en direction des communes et des EPCI en milieu rural et dans les zones les plus éloignées de l'offre culturelle.

Cette aide est destinée :

- à favoriser l'emploi des artistes et des techniciens du spectacle, appartenant à des compagnies vaclusiennes, par l'augmentation du nombre de représentations durant l'année hors saison estivale,
- aux communes ou EPCI programmant uniquement des compagnies détentrices de la licence d'entrepreneur de spectacles,
- à accompagner les collectivités locales dans leurs efforts afin de proposer une offre culturelle de qualité, de générer plus de lien social auprès des résidents à l'année.

L'aide est plafonnée et le nombre de spectacles soutenu est déterminé chaque année en fonction du budget alloué.



AXE 3 : CONSERVER, VALORISER ET PARTAGER LES RICHESSES PATRI-MONIALES

Le Patrimoine se singularise en Vaucluse par sa richesse et son foisonnement, puisqu'il témoigne de toute l'histoire du département, qu'elle soit préhistorique, ancienne ou moderne, avec des étapes majeures comme la période romaine ou la papauté en Avignon.

Il représente un potentiel exceptionnel mais est valorisé de façon éclatée : des lieux prestigieux mis en avant pour eux-mêmes, un fonctionnement en réseau réduit, un travail de médiation inégalement développé.

Le Département exerce sa pleine compétence en matière d'archives. Il est opérateur avec ses sites et musées, expérimentant notamment des opérations thématiques transversales.

Il a créé en 1982 un service d'archéologie agréé par l'Etat en février 2006. Le Département apporte conseil et appui pour le patrimoine non protégé dans le cadre de la Commission Gagnière (mobilier, documents d'archives communales) et deux fonds spécifiques pour le bâti (Fonds Départemental d'Intervention pour l'Environnement et Patrimoine Rural Non Protégé).

Pour un Patrimoine mieux protégé, partagé et valorisé,
le Département retient cinq objectifs stratégiques

OBJECTIF 1 :

Renforcer la visibilité du patrimoine et ses convergences avec les acteurs du tourisme pour accroître la fréquentation, fédérer des acteurs et créer des emplois,

OBJECTIF 2 :

Un nouveau projet pour les archives départementales,

OBJECTIF 3 :

Structurer un réseau des musées départementaux et associés et développer la valorisation et la conservation du patrimoine non protégé,

OBJECTIF 4 :

Fixer un cadre d'intervention pérenne pour l'archéologie sur le territoire départemental,

OBJECTIF 5 :

Soutenir la restauration des Monuments Historiques ou des monuments particulièrement remarquables.



AXE 3 : CONSERVER, VALORISER ET PARTAGER LES RICHESSES PATRI-MONIALES

OBJECTIF 1

OBJECTIF 1 - Renforcer la visibilité du patrimoine et ses convergences avec les acteurs du tourisme

Considérant que le Vaucluse recèle un patrimoine spécifique protégé au titre des monuments historiques mais aussi non protégé et qui revêt pourtant un intérêt départemental, le Département entend valoriser et faire connaître ce patrimoine.

Le Département soutient ou initie des **projets de valorisation du patrimoine thématiques** (circuit des chapelles romanes, circuit des châteaux en Luberon, parcours des villes antiques, Voie Domitienne, circuit des juifs du pape, mur de la peste, circuit d'art contemporain, visite d'ateliers de restauration, circuit du patrimoine industriel par exemple).

Les initiatives soutenues favorisent les croisements entre le patrimoine et d'autres champs culturels (musique, arts plastiques, cinéma, sciences...) et comportent un volet de médiation culturelle.

En collaboration avec le Comité départemental du tourisme, le Département met en place un **Pass Patrimoine** qui permettra de découvrir un patrimoine vauclusien parfois méconnu.

Le Département propose un **programme de découvertes du patrimoine** hors période estivale mêlant randonnée, lectures, visites de sites qui s'adresse aux familles et aux personnes recherchant la convivialité.

Le Département valorise son patrimoine et les réalisations faites grâce à son concours grâce à une **signalétique adaptée**.

Le Département participe activement aux événements nationaux tels que la Nuit des musées ou les Journées européennes du patrimoine... en proposant des actions innovantes et originales visant à mieux faire connaître son patrimoine

AXE 3 : CONSERVER, VALORISER ET PARTAGER LES RICHESSES PATRI-MONIALES

OBJECTIF 2

OBJECTIF 2 - Un nouveau projet pour les archives départementales

Un pôle ressource de la mémoire vauclusienne

Le Département propose de mettre en chantier un nouveau projet scientifique et culturel pour les archives départementales qui confirme et actualise ses missions et sa fonction de pôle ressource de la mémoire vauclusienne qui comprendra :

- le contrôle, la collecte et la conservation de documents contemporains relevant du domaine public et d'archives privées,
- la prise en compte des documents numérisés,
- la mise à disposition du public de cette mémoire collective par un travail de valorisation et de médiation/ diffusion en partenariat avec d'autres sites et musées,
- l'animation des réseaux de sociétés historiques, archéologiques et généalogiques de Vaucluse,
- la co-instruction des dossiers de subvention y afférent,
- le conseil, l'expertise et l'assistance pour développer une politique et des outils d'archivage avec les nouveaux cadres territoriaux (intercommunalités, pays, syndicats intercommunaux...) et travailler en réseau.



Le Département affirme le rôle structurant des archives départementales dans le cadre d'un projet tourné vers la mémoire contemporaine (archives industrielles par exemple) et les liens avec le territoire (Rhône et Durance).

Le Département s'appuie sur le service éducatif des archives pour accueillir des élèves en atelier et développer leur approche des documents de mémoire. Il organise des expositions temporaires destinées à valoriser le fonds d'archives ou les métiers liés aux archives. Il accueille le grand public dans le cadre des Journées du Patrimoine et propose des expositions itinérantes destinées aux collèges et Maisons du Département.

AXE 3 : CONSERVER, VALORISER ET PARTAGER LES RICHESSES PATRIMONIALES

OBJECTIF 3 - Structurer les musées et la conservation départementale valoriser le patrimoine non protégé

OBJECTIF 3

Le Vaucluse possède un tissu muséal et patrimonial dense et de qualité. Le Département assure la conservation, la communication et la valorisation de son patrimoine.

Le Département s'appuie sur son réseau de 6 musées départementaux, sur la Commission Gagnière et sur le dispositif du PRNP (Patrimoine Rural Non Protégé) pour repenser sa politique de valorisation du patrimoine vauclusien en particulier le patrimoine non protégé.

Il entend repenser la mise en réseau des 6 musées départementaux en :

- **requelifiant le projet des sites les plus fragiles**, à savoir le Musée de la Vannerie à Cadenet, le Musée des Faiences de La Tour d'Aigues, le Musée de la Boulangerie à Bonnieux et, dans une moindre mesure le Musée du Cartonnage et de l'Imprimerie à Valréas. Le projet scientifique et culturel de ces musées prendra en compte la nécessité d'une mise en réseau, les enjeux actuels de société (alimentation, environnement, développement durable, création contemporaine, travail de mémoire et de transmission des savoirs...) au travers d'un « fil rouge » commun aux collections qui pourrait être par exemple le rôle du végétal (osier, carton, terres, blé) dans la réalisation des œuvres et des savoir-faire artisanaux.
- **élargissant le réseau des musées** au travers de projets ponctuels menés en commun et d'une réflexion sur la mutualisation de certaines actions ou fonctions, notamment avec les musées de Cucuron, Apt, Orange et Vaison-la-Romaine.
- **obtenant la labellisation «Musée de France»** pour le Musée d'Histoire Jean Garcin, 39-45 L'Appel de la liberté à Fontaine-de-Vaucluse et pour le Musée des Faiences de La Tour d'Aigues.

Il poursuit son effort important pour la **sauvegarde du patrimoine non protégé** et poursuit ses actions en :

- développant le travail de la **Commission Gagnière**. Ainsi l'objet de l'aide départementale concerne bien entendu la restauration du patrimoine mais elle se complète par une réelle expertise en aval et une assistance aux porteurs de projets. Le Département octroie une sorte de label de qualité aux opérations de sauvegarde soutenues par la Commission Gagnière,
- regroupant les collaborateurs dédiés dans un **service médiation** qui développe des synergies et dynamise les actions de médiation en direction des publics des musées et



- sites départementaux, du service archéologique et de la Commission Gagnière,
- mettant en place un **inventaire du petit patrimoine rural non protégé**. Le travail scientifique effectué à l'occasion de l'instruction des demandes d'aide au titre de la Commission Gagnière servira de base à un inventaire départemental,
- allouant un **soutien financier et un label** à des opérations choisies (restauration, valorisation),
- apportant **assistance et expertise** aux élus locaux et associations,
- **coordonnant des opérations** dans une logique de réseau, de promotion et d'animation en vue d'une appropriation par les publics locaux,
- rendant visible une offre en **médiation du patrimoine** au sens large (matériel et immatériel) appuyée par une palette de savoirs-faire (production, édition, médiation, diffusion, communication) pour aller à la rencontre des publics les plus divers : sensibiliser les jeunes au patrimoine, familiariser les personnes à leur histoire collective, développer une offre à destination des touristes ouvrant sur des événements ou sites moins connus et rebondissant de sites en sites,
- mettant en place des **programmes thématiques** pour mieux faire connaître et partager la richesse du patrimoine en Vaucluse (le patrimoine antique, le patrimoine industriel et le patrimoine littéraire par exemple).

AXE 3 : CONSERVER, VALORISER ET PARTAGER LES RICHESSES PATRIMONIALES

OBJECTIF 4

OBJECTIF 4 - Un cadre d'intervention pérenne pour l'archéologie

Conseil, expertise, fouilles, conservation et valorisation constituent le socle des missions du service départemental de l'archéologie.

L'impact des fouilles archéologiques préventives sur l'économie du Vaucluse est direct car les chantiers de construction dépendent de la réactivité du service départemental de l'archéologie lorsque celui-ci est missionné pour réaliser des diagnostics pouvant être suivis de fouilles. Leur prescription est de la compétence de l'Etat.

Il s'agit pour le Département de définir un cadre d'intervention pérenne pour l'archéologie en développant en **priorité l'archéologie préventive**. Lors du renouvellement de son agrément en 2011, le service archéologique couvre les périodes allant de l'antiquité à la période moderne. Il pourra ponctuellement s'attacher les services de collaborateurs pouvant traiter de la préhistoire, de la protohistoire. Il est confirmé dans ses missions d'assistance et expertise auprès des élus locaux et de partenariat avec les services d'architecture et d'urbanisme de l'Etat (relevés réalisés pour le SDAP...) et des villes, ainsi qu'avec le CAUE.

Le Département veille à développer la **mise en valeur des découvertes archéologiques** : films à visée pédagogique sur la romanité en Vaucluse, publication retraçant les 50 plus belles découvertes archéologiques du Vaucluse par exemple.

Le Département soutient la recherche par l'octroi de **bourses d'archéologie** en faveur d'étudiants ou chercheurs travaillant sur un sujet portant sur le Vaucluse. Le Département entend par là prouver l'intérêt qu'il porte à la recherche et soutenir l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.



AXE 3 : CONSERVER, VALORISER ET PARTAGER LES RICHESSES PATRIMONIALES

OBJECTIF 5 - Le soutien aux monuments historiques et aux monuments particulièrement remarquables

OBJECTIF 5

Depuis 2001, le Département a consacré plus de 4 millions d'euros pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel et touristique qui a concerné 50 opérations en faveur de 45 communes. Cette aide portait essentiellement sur le patrimoine bâti.

Désormais, le Département pourrait **poursuivre son engagement en faveur d'immeubles classés et non classés en milieu rural**. Les projets dans les édifices religieux ayant bénéficié du Plan Patrimoine Culturel et touristique entre 2000 et 2008 sont instruits prioritairement afin de former un tout cohérent et d'œuvrer dans la continuité.

Le Département soutient par ailleurs la restauration des clos et couverts des **Monuments historiques privés classés** en priorité en milieu rural sous condition de leur valorisation et de leur ouverture au public. Une nouvelle ligne «Plan Patrimoine» pourra être ouverte.

EN CONCLUSION

Les trois axes présentés dans ce schéma départemental de développement culturel constituent l'ossature de la politique culturelle du Département de Vaucluse pour la période 2011-2014.

A l'issue de son adoption formelle par l'Assemblée départementale, il sera publié sous forme de plaquette informative pour le grand public et un guide des aides départementales en faveur de la culture et du patrimoine sera édité à destination de l'ensemble des professionnels de la culture ou des élus.

Avec ce schéma, geste fort de la politique culturelle de Vaucluse, le Département prouve qu'il inscrit le développement culturel et artistique dans sa politique globale en faveur de l'amélioration de la qualité et du cadre de vie de ses habitants. Il entend aussi bien permettre l'accès à une offre culturelle de qualité pour ses habitants, qu'être attractif pour les entreprises ou artisans désireux de s'installer sur son territoire.

Ce schéma permet de travailler avec les collectivités du territoire à l'inscription dans l'action publique de proximité d'un volet culturel et artistique permanent, durable et de qualité. Il renforce les démarches de rencontre entre les publics et les propositions artistiques et culturelles, la démocratisation (diffusion, sensibilisation, éducation, pratiques) et concourt à l'affirmation de l'image de créativité, d'ouverture, d'échange et d'accueil du Département, facteur notamment d'attractivité pour de nouvelles populations.

Enfin, il conforte l'identité du Vaucluse par une politique patrimoniale affirmée, tant en matière de connaissance, de transmission que de valorisation.

Les trois Directions de la Culture, de la Bibliothèque Départementale de Prêt, des Archives départementales seront chargées sous l'autorité du Directeur général adjoint du pôle Education Culture, Sports et Vie Locale de mettre en œuvre les orientations du présent schéma et d'œuvrer à favoriser la transversalité et la concertation avec les autres services départementaux intervenant sur le secteur culturel (Direction de l'Education, Direction de la Vie Locale, Direction de l'Economie et Pôle interventions sociales) et en coordination avec les partenaires privilégiés du Département (Arts Vivants en Vaucluse, Comité Départemental du Tourisme notamment).

Schéma départemental de développement culturel 2011 - 2014



Conseil général de Vaucluse
Direction de la Culture
04 90 16 15 00
www.vaucluse.fr